



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Droit à la simulation des pensions de retraite à Mayotte

Question écrite n° 6981

Texte de la question

M. Mansour Kamardine interroge M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion sur l'exercice du droit à simulation du calcul des pensions de retraite à Mayotte. Actuellement, il n'est pas possible d'avoir les simulations pour les agents de la Poste qui ont cotisés à la caisse de retraite de Mayotte. En effet, les responsables en charge des simulations au siège national de la Poste se voient opposer un refus systématique du service d'État qui gère les retraites de l'ensemble des fonctionnaires mahorais. Ainsi, le droit des agents à la simulation des pensions est bafoué. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir prendre les dispositions qui s'imposent pour garantir aux agents publics servant à Mayotte, notamment des agents servant à la Poste, l'accès à la simulation des pensions de retraite. Il lui demande, également, de lui communiquer les initiatives qu'il attend prendre.

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6981

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Travail, plein emploi et insertion

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 avril 2023](#), page 3059

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)